



Proposition d'amendement

Version 2

brm / 5 juin 2024

DTT 44 2024.BVD.578 Köniz, Kirchstrasse 62-78, gymnase Lebermatt, salle de sport provisoire (réutilisation d'une halle gonflable)

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIAT (Stampfli)	1. Approbation avec de la charge suivante : La halle gonflable peut aussi, dans toute la mesure du possible, être utilisée par des tiers, notamment par des associations.		+
CIAT (Stampfli)	2. Approbation avec de la charge suivante : Le Conseil-exécutif présente à la CIAT et à la CFor, d'ici à la fin de l'année 2024, des mesures et un calendrier pour remédier à la pénurie de salles de sport persistant dans les écoles moyennes de la région de Berne.		+
Freudiger (UDC)	3. Approbation avec de la charge suivante : Le crédit est demandé sous réserve que les investissements totaux nécessaires soient mis à disposition dans le cadre de la priorisation des investissements cantonaux 2024.		+